# **Ordonnance de prévention : Employé de station service**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Pour éviter les accidents :

* Appliquer la procédure de l'entreprise en cas d'agression
* Connaître l'emplacement des extincteurs
* Porter des vêtements munis de bandes réfléchissantes.
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Respecter les consignes incendie de l'entreprise
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des effets du travail de nuit :

* Respecter un temps de sommeil d'au moins 6 heures d'affilée

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 24/06/2025